



Petite précision, ce document possède **quelques liens hypertextuels**, c'est à dire que chacun peut cliquer sur un ou plusieurs mots pour avoir plus d'informations et être redirigé sur un site internet.

► Loi TRAVAIL et le reste

Nous étions nombreux et nombreuses à nous mobiliser le **12 Septembre** dernier contre la **Loi Travail**. Et une seconde mobilisation est prévue le **21 Septembre**.

Même si nous sommes artistes, indépendants, nous sommes nombreux et nombreuses à avoir une activité salariée en complément de notre activité artistique, c'est en cela que le TRAVAIL est notre bien commun et que la Loi Travail nous concerne tous.

Aujourd'hui, le Gouvernement et une très grande partie du Parlement s'apprêtent à remettre très largement en cause le **Code du Travail** (en plus de remettre en cause les **contrats aidés**, impactant très fortement le domaine associatif, artistique et culturel, ci-joint la [pétition](#)).

Les dates qui suivent ne sont que l'illustration des batailles conduites, certaines gagnées d'autres perdues, par les salarié(e)s, pour l'octroi de droits nouveaux.

Parce que, comme nous, vous considérez que le travail est notre bien commun, nous vous invitons à de nouvelles luttes pour préserver nos droits les plus fondamentaux, et pourquoi pas, si nous sommes assez nombreux/ses, en gagner de nouveaux.

Petit mémo utile et parlant !

- 22 mars 1841 ► interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans
- 21 mars 1884 ► légalisation des syndicats
- 13 juillet 1906 ► instauration d'un repos obligatoire hebdomadaire de 24 heures (voté le 3 juillet)
- 1919 ► journée de 8h00, semaine de 48h00
- 8 juin 1936 ► accords de Matignon (semaine de 40h sans perte de salaire, congés payés, assurances sociales, conventions collectives)
- 22 février 1945 ► création des comités d'entreprise
- 13 novembre 1982 ► loi Auroux : droit syndical, semaine de 40 heures , 5ème semaine de congés payés , CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)
- 13 juin 1998 ► 35 heures



Je vous invite (et c'est Mary-loup rédactrice de ce document qui vous parle et qui assume ces conseils) à regarder les **conférences gesticulées** de **Franck Lepage** et plus particulièrement [celle-ci](#) sur le **travail** (c'est certes 2h30 de visionnage, mais c'est très instructif et drôle) et également cet extrait sur «[savoir lire une fiche de paye](#)» qui pourrait vous éclairer sur l'augmentation prochaine de la CSG par exemple. Les conférences gesticulées sont des conférences en somme de vulgarisation sur des sujets précis, en lien avec l'éducation populaire et en ces temps de désinformation ou d'uniformisation de l'information (c'est selon), c'est un vrai bol d'air militant ! [lien pour en savoir plus](#) ► [L'ardeur](#)

► Militer en buvant un thé et/ou une infusion



Le **SNAPcgt** soutient **Scop-Ti** en achetant les thés et tisanes **1336** (en vente à la maison des syndicats à Nantes).

Si vous ne connaissez pas ces **thés et tisanes de la lutte**, je vous invite à visionner ce **documentaire** qui raconte l'histoire de la lutte des ex-fralib !

Ce petit dessin concocté par Mary-loup ([partagé sur les réseaux](#)) en soutien à **Scop-Ti** qui fabrique ces thés et tisanes et qui a lancé cet été, une **campagne de sociofinancement** appelant à la mobilisation de tous pour passer un cap difficile.

Le militantisme, ce n'est pas qu'être présent.e dans la rue, voter... c'est aussi être **consom-acteur** et choisir à qui nous donnons notre argent. Alors une grosse **PUB** pour ces thés et tisanes qui éveillent les consciences et réveillent les papilles (et qui sont savoureuses et sans arôme artificiel).

► Un appel à projets de Nantes «15 lieux à réinventer avec les Nantais»

Le **PROJET de mise à disposition des friches** est enfin dévoilé sur le [site](#) !
Rendez-vous le **23 septembre** pour les visiter et pour en savoir plus !

► Une victoire syndicale (pour finir en beauté !)

Parce que le syndicat, ça sert à cela...des échanges et des actes qui profitent à tous les artistes !
L'**entrée au Musée d'arts de Nantes** est dorénavant **GRATUITE** pour les artistes (sous présentation d'une attestation émanant de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA à son nom, accompagnée de sa pièce d'identité)

Si vous souhaitez nous rejoindre en 2017 et/ou en 2018 ?

L'**adhésion au SNAPcgt** peut se faire par **chèque** mais aussi par virement (sur demande par mail snapcgtbretagnepaysdelaloire@gmail.com plus simple pour nous et surtout plus rapide), ou en nous rencontrant simplement lors de nos réunions mensuelles à cette adresse • 1 place de la gare de l'Etat 44200 NANTES.

► MÉMO des prochaines réunions (jusqu'à la fin de l'année 2017)

À noter dans vos agendas dès maintenant !

En sachant que vous pouvez retrouver ces dates et d'autres informations sur la page [facebook](#).

- **Jeudi 5 Octobre 2017 à 14h**
- **Mercredi 8 Novembre 2017 à 10h**
- **Jeudi 7 Décembre 2017 à 14h**

